



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2217

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Collecte du verre - Convention cadre pour le soutien au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le Cancer- 2017-2022**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2217**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Collecte du verre - Convention cadre pour le soutien au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le Cancer- 2017-2022**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est compétente pour la gestion des déchets ménagers et assimilés. À ce titre, elle collecte, en apport volontaire, le verre produit par les ménages, c'est-à-dire au moyen de silos implantés sur l'ensemble de son territoire. À ce jour, ce sont plus de 2500 silos à verre qui sont implantés sur les 59 communes situées sur le territoire de la Métropole.

La collecte du verre est en augmentation constante passant de 24 000 tonnes en 2010 à près de 30 000 tonnes en 2017.

Dès 1979, un partenariat a été mis en place entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ligue contre le Cancer pour faire du geste écologique du tri du verre un geste de solidarité. Ainsi la Métropole soutient le Comité départemental du Rhône de la Ligue nationale contre le Cancer en lui versant une subvention déterminée en fonction du tonnage de verre collecté l'année précédente. Le tableau ci-dessous présente la progression des tonnages collectés et de la subvention versée depuis 2011 :

Année	Tonnage de verre collecté l'année précédente (en tonne)	Subvention versée (en €)
2011	24 480	74 664
2012	24 963	76 137
2013	25 053	76 412
2014	26 200	79 910
2015	26 734	81 539
2016	27 587	84 140

L'articulation du geste civique et environnemental de tri du verre avec une action de solidarité est un levier de sensibilisation des habitants au tri du verre et explique en partie les performances de la Métropole en matière de collecte de ce matériau.

La dernière convention définissant ce partenariat avait été conclue de 2011 à 2016. Les 2 parties ont manifesté la volonté de poursuivre leur relation dans des conditions identiques pour les 5 années à venir. Une nouvelle convention organisant la poursuite du dispositif doit donc être conclue.

Le principe du soutien reste identique à savoir le versement d'une subvention annuelle au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer dont le montant ne peut être inférieur à 75 000 € et ne peut être supérieur à 130 000 € et calculé sur la base d'un montant par tonne de verre collecté. Pour 2017, ce montant par tonne de verre collectée est fixé à 3.05 €. Le poids du verre collecté sur l'année 2016 étant de 29 069 tonnes, la subvention versée par la Métropole à la Ligue contre le cancer serait ainsi de 88 660 €.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° Approuve :

a) - le principe d'un soutien annuel pour les années 2017-2022 calculé sur la base des tonnes de verre collectée l'année précédente et dans la limite d'une enveloppe annuelle comprise entre 75 000 € et 130 000 €,

b) - la convention cadre à passer entre la Métropole et le Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le Cancer définissant les conditions de versement de la subvention,

c) - la subvention versée par la Métropole au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le Cancer pour l'année 2017 d'un montant de 3.05 € par tonne de verre collectée en 2016 soit un montant de 88 660 €,

d) - la convention à passer entre la Métropole et le Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le Cancer définissant les conditions d'utilisation de la subvention pour l'année 2017,

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017- compte 6574 - fonction 812 - opération n° 0P25O2488.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.